

# CONSEIL RH



 **AUDICER**  
CONSEIL  
EXPERT-COMPTABLE

Notre Cabinet, spécialiste pluridisciplinaire, dispose de compétences étendues pour vous suivre et vous conseiller durant toute la vie de votre entreprise. Nous mettons à votre disposition un savoir-faire reconnu en matière de Ressources Humaines et nous vous accompagnons dans la gestion de la vie de vos salariés.



# MISSION D'ACCOMPAGNEMENT **AU RECRUTEMENT**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Notre objectif est d'accompagner le dirigeant dans le recrutement de son équipe, afin de lui permettre de s'encadrer de collaborateurs en adéquation avec ses attentes. Nous sommes à l'écoute de la demande formulée par la société et adaptons nos recherches en fonction des critères définis pour le poste à pourvoir.

En cas de rupture de la période d'essai du salarié recruté par nos soins, nous proposons de mettre en place une autre mission de recrutement —

## **NOTRE MISSION**

- Élaboration du cahier des charges avec le client concernant le poste à pourvoir et le profil du candidat recherché —
- Rédaction de l'offre d'emploi —
- Publication de l'offre d'emploi sur les sites de recrutement —
- Évaluation des candidats ayant montré un intérêt pour le poste à pourvoir et dont les qualités professionnelles correspondent à l'emploi offert (Premier entretien, test de personnalité, synthèse des profils...) —
- Présentation de 10 candidats maximum, les préconisations du consultant et le suivi des entretiens jusqu'à la décision finale —
- Rédaction du contrat de travail —

## **NOS TARIFS**

- 15% de la rémunération annuelle du salarié recruté en fonction de la spécificité du poste —

### **FACTURATION MINIMUM**

- 2 500 euros HT —

### **FACTURATION MINIMUM EN CAS D'ABANDON DE LA MISSION**

- Temps passé sur la mission avec un minimum de 500 euros
- 10% de la rémunération annuelle du salarié recruté en cas de nouvelle mission suite à la rupture de la période d'essai du salarié recruté initialement par l'intermédiaire de notre cabinet —

### **FACTURATION EN FIN DE MISSION**

- Si mise en place d'une mission d'accompagnement premier salarié = remise de 25% sur le forfait ladite mission —





# ACCOMPAGNEMENT EMBAUCHE **PREMIER SALARIÉ**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Face au développement de votre activité, vous envisagez le recrutement de votre premier salarié ?

Afin d'appréhender sereinement chaque étape et de vous assurer un gain de temps, nous nous chargeons d'effectuer les différentes démarches de votre première embauche —

## **NOTRE MISSION**

- Rappel des obligations sociales pour l'embauche d'un premier salarié (visite d'information et de prévention, inscription sur le registre unique du personnel, congés payés, absences...) —
- Conseil sur la convention collective applicable —
- Conseil sur la nature du contrat de travail et la durée du travail —
- Rédaction du contrat de travail et de la déclaration préalable à l'embauche —
- Affichages obligatoires —
- Mutuelle entreprise —

## **NOS TARIFS**

- 150 euros HT par mois les 12 premiers mois d'accompagnement. Bilan à l'issue des 6 premiers mois avec possibilité de révision de la mission —
- Accompagnement mise en conformité du dossier RH suite à reprise nouveau client —





# AUDIT **SOCIAL**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec la législation en vigueur et faire évoluer votre politique ?

Nous effectuons un audit RH de votre entreprise —

## **NOTRE MISSION**

- Analyse des contrats de travail
- Convention collective applicable
- Durée du travail collective (heures supplémentaires, contingent annuel...)
- Etude des obligations légales et conventionnelles en vigueur en fonction des spécificités de l'entreprise —

## **NOS TARIFS**

- À partir de 500 euros HT  
(devis établi en fonction de la taille et des spécificités de l'entreprise) —



# ACCOMPAGNEMENT MISE EN PLACE ET SUIVI **DU CSE**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Votre entreprise compte un effectif de 11 salariés ou plus ?

Vous devez organiser les élections CSE !

Nous vous accompagnons dans la mise en place et le suivi de ces élections —

## **NOTRE MISSION**

- Analyse de l'effectif
- Mise en place du CSE :
  - Calendrier
  - Préparation de l'ensemble des documents liés à l'organisation des élections du CSE
  - Assistance au premier tour des élections
  - Préparation de l'ensemble des documents liés au second tour
  - Assistance au second tour
- Assistance pour l'envoi des documents à la DIRECCTE et au CTEP
- Accompagnement sur les 6 premiers mois suivants les élections (préparation et organisations des réunions ; assistance téléphonique et/ou mails) —

## **NOS TARIFS**

- À partir de 1 700 euros HT et en fonction l'effectif de l'entreprise —
- En cas d'accompagnement dans l'organisation des réunions CSE et du suivi annuel : 150 euros HT par mois pendant 12 mois —



# ÉPARGNE SALARIALE

## NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT

L'épargne salariale : toutes les entreprises y ont accès ! Elle est à la portée de toutes les entreprises quelles que soient leur taille, la nature de leur activité ou leur forme juridique, dès lors qu'elles emploient au moins 1 salarié. C'est aussi un outil de fidélisation de vos salariés.

Nous vous accompagnons dans la détermination de la formule la plus avantageuse pour l'entreprise et les salariés ainsi que sur la répartition annuelle entre chacun des salariés —

## NOS TARIFS

- 700 euros HT par accord —
- 30 euros HT pour le suivi annuel de la répartition par salarié et jusqu'à 10 salariés. Au-delà de 10 salariés, 20 euros HT par salarié —

## NOTRE MISSION

- Evaluation de votre bilan comptable —
- Etablissement d'une formule de calcul avantageuse —
- Rédaction d'un projet d'accord —
- Réalisation des formalités de dépôt —
- Suivi annuel de la répartition de l'épargne à verser aux salariés —



# ACCOMPAGNEMENT MISE EN PLACE **OBLIGATION RGPD**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Le Règlement Général sur la Protection des Données s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors :

- Qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- Ou que son activité cible directement des résidents européens.

Si votre entreprise remplit ces conditions, vous devez vous mettre en conformité avec cette réglementation sous peine de très lourdes sanctions.

Nous vous accompagnons dans cette mise en conformité —

## **NOTRE MISSION**

- Collecte des informations concernant votre entreprise —
- Collecte des informations concernant les traitements de données personnelles —
- Analyse des conséquences juridiques de votre statut, du nombre d'employés... —
- Vérification de l'existence éventuelle de dispositions spécifiques dans le droit positif, ou de référentiels et codes de conformité sectoriels —
- Analyse permettant de déduire les obligations juridiques, techniques et organisationnelles, ainsi que les mesures facultatives conseillées —
- Compte-rendu de l'analyse de la situation —
- Présentation des obligations et du niveau général de conformité ou de non-conformité —
- Plan d'action de mise en conformité —
- Proposition d'autres missions d'accompagnement —

## **NOS TARIFS**

À partir de 350 euros HT par demi-journée d'intervention sur le dossier —



**AUDICER SÉNART** 31 rue de la mare à tissier — 91 280 Saint Pierre du Perray — 01 69 87 72 60  
**AUDICER CENTRE ESSONNE** 41 rue Michel Ange — 91 080 Evry Courcouronnes — 01 81 07 01 20



# ACCOMPAGNEMENT DÉPASSEMENT **DE SEUIL D'EFFECTIF**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Votre entreprise augmente ses effectifs (à partir de 11, 20 ou 50 salariés), cela peut avoir des conséquences financières et organisationnelles non négligeables.

Afin de vous assurer un environnement juridique claire sans source d'anxiété pour le chef d'entreprise et de contentieux, nous vous accompagnons dans cette transition —

## **NOTRE MISSION**

- La vérification du décompte de l'effectif de l'entreprise —
- Rappels des obligations juridiques ou financières —
- Rédaction d'un accord de participation et formalités de dépôt (pour les entreprises de plus de 50 salariés) —
- Rédaction d'un règlement intérieur et formalité de dépôt —

## **NOS TARIFS**

- À partir 150 euros HT par mois pendant 12 mois comprenant la vérification du décompte de l'effectif et le rappel sur les obligations juridiques ou financières —

# ACCOMPAGNEMENT MISE EN PLACE **SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Vous faites face à un comportement fautif d'un de vos salariés, vous disposez d'une certaine marge de manœuvre et pouvez le sanctionner.

Mais quelles sont les différentes sanctions disciplinaires et comment choisir la sanction par rapport à la faute commise par votre salarié ?

Notre Cabinet est à votre écoute et vous accompagne dans la mise en place de sanctions disciplinaires —

## **NOTRE MISSION**

- Un entretien avec le client quant aux faits reprochés au salarié —
- Une évaluation de la situation et aide au choix de la sanction disciplinaire appropriée —
- La rédaction de l'acte (rappel à l'ordre ou mise en garde, blâme, avertissement, mise à pied disciplinaire, rétrogradation disciplinaires, mutation disciplinaire) —
- La rédaction de la convocation à l'entretien (en fonction de la sanction retenue) —
- Mise en place d'une procédure de licenciement pour faute —

## **NOS TARIFS**

- 250 euros HT pour les sanctions ne nécessitant pas d'entretien —
- 400 euros HT pour les sanctions nécessitant un entretien sans rupture de contrat de travail —
- 850 euros HT pour la procédure de licenciement pour faute —

*Nos tarifs incluent l'analyse de la situation*



# ACCOMPAGNEMENT GESTION DU PERSONNEL **EN CAS DE DIFFICULTÉ ÉCONOMIQUE**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

En période de difficultés économiques, les actions menées sur le poste "personnel" sont les plus délicates car elles engagent la responsabilité sociale du dirigeant envers ses salariés. L'entreprise peut être amenée à se séparer de personnels ayant le savoir-faire et l'expérience. Elle risque donc de perdre des compétences et d'impacter ses chances de redressement et de re-développement futur. C'est pour éviter cela que des solutions intermédiaires peuvent être mises en place. Notre cabinet vous apporte conseils et sérénité afin d'appréhender au mieux cette période —

## **NOTRE MISSION**

- Une analyse de la situation et accompagnement dans la prise de décision —
- Un bilan avec le client et l'Expert-comptable sur la santé financière de l'entreprise —
- Recherche de solutions adaptées à la situation économique : activité partielle, réduction du temps de travail ; licenciement économique ; rupture conventionnelle —
- En fonction de l'option choisie, mise en place de la procédure —
- Simulation des coûts —

## **NOS TARIFS**

- 700 euros HT mise en place de l'activité partielle. A noter que le suivi et les déclarations mensuelles sont facturés au temps passé et en fonction du nombre de salariés concernés —
- 600 euros HT Rupture conventionnelle —
- 990 euros HT Licenciement économique —



**AUDICER SÉNART** 31 rue de la mare à tissier — 91 280 Saint Pierre du Perray — 01 69 87 72 60  
**AUDICER CENTRE ESSONNE** 41 rue Michel Ange — 91 080 Evry Courcouronnes — 01 81 07 01 20



# ACCOMPAGNEMENT RUPTURE **NON DISCIPLINAIRE ET NON ÉCONOMIQUE** DU CONTRAT DE TRAVAIL

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Notre objectif est d'accompagner le dirigeant dans la procédure de licenciement non disciplinaire —

## **NOTRE MISSION**

Nous vous assistons dans toutes les étapes de la procédure, allant du calcul de l'indemnité de licenciement jusqu'à la notification du licenciement (préparation du calendrier de procédure, convocation à l'entretien préalable, préparation de la notification du licenciement) —

## **NOS TARIFS**

- 150 euros HT Rupture période d'essai —
- 150 euros HT Rupture anticipée du CDD (hors cas de faute grave) —
- 150 euros HT Départ à la retraite à l'initiative du salarié —
- 600 euros HT Rupture conventionnelle —
- 600 euros HT Mise à la retraite —
- 790 euros HT Licenciement pour motif personnel ou licenciement inaptitude non professionnel —
- 890 euros HT Licenciement inaptitude professionnel

*En cas d'un simple calcul d'indemnité ou d'un calendrier de procédure ne donnant pas suite à un accompagnement, notre tarif est de 200 euros HT*

# ACCOMPAGNEMENT NÉGOCIATION COLLECTIVE **AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

## **NOTRE OBJECTIF NOTRE ENGAGEMENT**

Les ordonnances Macron du 22/09/2017 permettent l'ouverture d'un dialogue social entre le dirigeant et ses salariés. Elles permettent également d'adapter le fonctionnement de l'entreprise à la législation en vigueur tout en garantissant le respect des droits et avantages des salariés.

Le Cabinet vous accompagne dans cette négociation collective –

## **NOS TARIFS**

- Accompagnement dans la phase de négociation : à partir de 1 000 euros HT (devis établi en fonction des thèmes de la négociation, de l'effectif de l'entreprise) –

## **NOTRE MISSION**

- Rendez-vous téléphonique ou physique avec le client sur les thèmes ouverts à la négociation collective –
- Coaching du dirigeant durant la phase de négociation avec ses salariés –
- Rédaction d'un accord collectif –
- Réalisation des formalités de dépôt de l'accord –